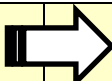


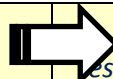
d. Passerelles et équivalences avec l'ancienne filière fédérale

Les différents cas d'équivalence et de dispense d'épreuves entre les anciennes versions des diplômes fédéraux et la nouvelle filière sont décrits dans les tableaux ci-dessous :

Passerelles « Ancien Diplôme Acquis/Nouvelle filière »

| Le candidat est titulaire du : |  | Il obtient de droit les équivalences et/ou dispenses suivantes : |
|---|---|--|
| BIF Brevet Initiateur fédéral Version antérieure | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | EQUIVALENCE BIF Brevet Initiateur fédéral Nouvelle version |
| BEFBrevet Entraîneur fédéral Version antérieure | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | EQUIVALENCE BEF 1 Brevet Educateur fédéral 1 (dans la même option ou discipline) Nouvelle version + DISPENSE UC 2 et UC 3 ⁹ du BEF 2 Brevet Entraîneur fédéral 2 |
| BEF 2 Brevet Entraîneur fédéral 2 Version antérieure | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | EQUIVALENCE BEF 2 Brevet Entraîneur fédéral 2 (dans la même option ou discipline) Nouvelle version |

Passerelles « Ancienne(s) Epreuve(s) Acquise(s) /Nouvelle filière »

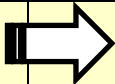





| Le candidat a obtenu les épreuves ou UC suivantes : | |  | Il obtient de droit les équivalences et/ou dispenses suivantes : |
|---|--|--|--|
| BIF Brevet Initiateur fédéral Version antérieure | UC1: Pédagogie pratique Note > ou = à 10/20 ou UC acquise | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | DISPENSE UC1 BIF Nouvelle version |
| | UC2: Technique Note > ou = à 10/20 ou UC acquise | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | DISPENSE UC2 BIF Nouvelle version |
| | UC3: Règlements Note > ou = à 10/20 ou UC acquise | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | DISPENSE UC3 BIF Nouvelle version |
| BEFBrevet Entraîneur fédéral Version antérieure | UC1: Pédagogie pratique Note > ou = à 10/20 ou UC acquise | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | EQUIVALENCE BEF 1 Brevet Educateur fédéral 1 (dans la même option ou discipline) Nouvelle version |
| | UC5: Projet d'Animation Note > ou = à 10/20 ou UC acquise | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | DISPENSE UC2 BEF2 Nouvelle version (dans la même option ou discipline uniquement une fois le BEF1 acquis) |
| | UC2: Savoir Evaluer et/ou UC3: Planification Entet/ou UC4: Règlements technique Note > ou = à 10/20 ou UC acquise | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | DISPENSE UC3 BEF2 Nouvelle version <u>sous réserve de compatibilité avec l'UC3 de la discipline</u> (dans la même option ou discipline uniquement une fois le BEF1 acquis) |

Glossaire :

- Equivalence** : elle concerne les passerelles d'un diplôme à un autre. Le diplôme antérieur a la même valeur que le nouveau.
- Dispense** : elle concerne les passerelles entre certifications d'un diplôme à un autre. La certification acquise dans le diplôme antérieur a la même valeur que la certification précisée dans le nouveau diplôme.
- Allègement** : il concerne des temps de formation qui sont réduits sur une formation. La certification acquise dans une autre formation ou une expérience permet une réduction de temps de formation dans le nouveau diplôme.

⁹Des allègements de formations seront proposés aux candidats souhaitant se présenter à l'UC 1(Pédagogie) pour finaliser leur diplôme.

e. Passerelles, équivalences ou allègements avec les diplômes professionnels

| Le candidat est titulaire du : | Il peut prétendre aux équivalences, dispenses ou allègements suivants : |
|--|---|
| BIF Brevet Initiateur Fédéral  | <p>CQP moniteur de Roller Skating DISPENSE des Exigences préalables à l'entrée en formation</p> <hr/> <p>BPJEPS APT – CS Roller DISPENSE de l'UC1</p> |
| BEF 1 Brevet Educateur Fédéral 1 Toutes options  | <p>CQP moniteur de Roller Skating ALLEGEMENT de la 1^{ère} semaine de formation spécifique</p> |
| BEF 1 Brevet Educateur Fédéral 1 Toutes Options  | <p>BPJEPS APT – CS Roller ALLEGEMENT UC2 du module de la discipline (BEF 1er échelon patinage artistique, course, rink-hockey, roller in line hockey, Freestyle)</p> |
| BEF 1 Brevet Educateur Fédéral 1 Toutes Options  | <p>DEJEPS Roller Skating DISPENSE des Exigences préalables à l'entrée en formation</p> |
| BEF 2 Brevet Entraîneur Fédéral 2  | <p>CQP moniteur de Roller Skating ALLEGEMENT des 3 semaines de formation spécifique</p> |
| BEF 2 Brevet Entraîneur Fédéral 2 + 2 ans d'expérience ¹⁰  | <p>EQUIVALENCE CQP moniteur de Roller Skating</p> |

Glossaire :

Equivalence : elle concerne les passerelles d'un diplôme à un autre. Le diplôme antérieur a la même valeur que le nouveau.

Dispense : elle concerne les passerelles entre certifications d'un diplôme à un autre. La certification acquise dans le diplôme antérieur a la même valeur que la certification précisée dans le nouveau diplôme.

Allègement : il concerne des temps de formation qui sont réduits sur une formation. La certification acquise dans une autre formation ou une expérience permet une réduction de temps de formation dans le nouveau diplôme.

Pour tous les diplômes fédéraux (BIF, BEF 1, BEF 2), le dispositif de la Validation d'Acquis de l'Expérience (VAE) n'est pas applicable.

¹⁰ Le candidat devra justifier **d'au moins 400h d'activité en rapport avec les exigences du CQP dans la discipline**. Les justificatifs seront visés par le président du club et la demande sera motivée par écrit par le candidat. Ces documents sont adressés à la FFRS (service formation).